

# Communauté Urbaine de Marseille : les élus début juin à Matignon

Entre des élus qui exigent l'application de la loi et des citoyens qui les soutiennent en signant en nombre la pétition, la mobilisation contre l'annexion par la Communauté Urbaine de Marseille ne faiblit pas.

La circulaire Hortefeux est le motif invoqué par la Préfet pour justifier son refus, en décembre dernier, d'autoriser la dissolution de la Communauté de communes de l'Etoile-Merlançon, et l'adhésion simultanée de cinq de ses communes membres à GHB. Autrement dit, son refus d'autoriser la seule alternative à l'annexion du Pays d'Aubagne par la Communauté Urbaine de Marseille.

Cette circulaire, du nom du Ministre délégué aux collectivités territoriales, impose à la Préfecture de présenter, avant le 30 juin, un état des lieux sur l'intercommunalité dans les Bouches-du-Rhône. L'objectif étant, in fine, d'aboutir à une modification de la loi et des remaniements de la carte intercommunale, qui n'interviendrait cependant pas avant 2008 ou 2009.

Pour autant, "cette circulaire n'empêche en rien le Préfet de valider la création d'un territoire à taille humaine à l'Est du département", souligne Alain Belviso avant de juger que "cet argument est un faux prétexte". Si le président de GHB considère qu'il est "normal, sept ans après le vote de la loi sur l'intercommunalité, de porter un regard sur sa mise en œuvre", il remarque également que



Dès maintenant, le Préfet peut valider la création d'un territoire à taille humaine.

"cette loi reste toujours en vigueur. Il est donc inutile d'attendre son éventuelle modification pour l'appliquer, poursuit-il. Nous sommes dans un Etat de droit, et la loi doit être respectée"

insiste le président. Au demeurant, la Préfecture a sollicité un avis, purement consultatif, de la commission départementale de coopération intercommunale dont les élus locaux membres se sont réunis le 20 février. Présent à cette réunion, Daniel Fontaine, maire d'Aubagne, constate, comme il l'évoque par ailleurs dans un courrier adressé au Préfet : "chacun a noté que la loi telle qu'elle est aujourd'hui

peut permettre d'améliorer sensiblement la situation de l'intercommunalité à l'est du département. Notre dossier peut donc être réglé en quelques minutes par une simple signature de votre part."

Soulignant le large consensus autour de la fusion entre les communautés de GHB et de l'Etoile, à l'égard de laquelle aucun

conseiller municipal des onze communes n'a opposé son vote, Daniel Fontaine observe que "rien ne justifie donc d'attendre pour traiter ce dossier". Au contraire, cela permettrait même de ne pas pénaliser plus longtemps les habitants du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. L'absence de décision prive en effet le budget GHB de plus de 2,5 millions d'euros de ressources supplémentaires, qui sont autant de services en moins rendus aux populations.

**2,5 M€  
en moins  
pour GHB**

## Un imbroglio juridique

La situation dans laquelle se retrouve aujourd'hui GHB est ubuesque. La communauté d'agglomération regroupe six communes membres, mais s'inscrit dans un projet de territoire à quatorze, elle a signé avec l'Etat et la Région un contrat de territoire à treize et devrait bientôt se voir confirmer la proposition du Préfet d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale) lui aussi basé sur un périmètre à treize communes. Même un juriste y perdrait son droit. Le plus simple serait encore de respecter le choix des élus et des citoyens de construire ici un territoire de projets à taille humaine...

## Où signer ?

Début juin, une délégation des maires et élus du Pays d'Aubagne et de la communauté de l'Etoile se rendra à l'Hôtel Matignon, porteuse des pétitions recueillies actuellement contre l'annexion des communes membres, par la Communauté Urbaine de Marseille.

Des pétitions sans doute très nombreuses, puisque des centaines et des centaines de cartes-pétitions ont déjà été renvoyées, qui seront remises, en mains propres, au Premier ministre. La pétition lancée pour soutenir "la création d'un territoire à taille humaine à l'est des Bouches-du-Rhône" est disponible en Mairie annexe, dans les quatre maisons de quartier (Charrel, Tourtelle, Passons et Pin Vert) ainsi que dans la plupart des lieux publics. Vous pouvez également renvoyer par La Poste, ou déposer directement à l'Hôtel de Ville, la carte-pétition qui vous sera bientôt adressée. Cette carte-pétition est d'ores et déjà téléchargeable sur le site Internet de la Ville : [www.aubagne.com](http://www.aubagne.com)